



La piscine municipale devient gratuite *pour tous les habitants*



Chères Méroises,
Chers Mérois,

Dès notre élection
notre démarche est : écoute
des habitants, engagement
de terrain, pragmatisme
dans les décisions.
C'est dans cet esprit que
nous avons décidé que l'entrée
à la piscine municipale sera
désormais gratuite pour
les méroises et mérois.

UN ACTE ANCRÉ DANS NOTRE PROGRAMME

Cette décision est l'une des premières concrétisations de notre engagement. **Rendre la piscine municipale plus accessible et attractive**, par des horaires mieux adaptés, une tarification repensée et des animations régulières. Le sport et la culture sont les deux piliers d'un même épanouissement. Non pas opposés, mais complémentaires. C'est pourquoi l'un et l'autre sont traités avec la même attention dans notre projet pour Mer. L'accès gratuit à la piscine, comme pour la médiathèque et le musée, est un principe que nous entendons préserver.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La gratuité est ouverte à **TOUS les habitants de la commune**, sans condition particulière. Elle s'applique **aux horaires d'ouverture au public**, les cours de gym aquatique restent payants, y compris pour les Mérois.

LA CARTE GRATUITE

Pour accéder gratuitement à la piscine, vous devrez présenter une **carte nominative individuelle** valable uniquement pour la saison 2026. Afin de garantir la sécurité et éviter toute utilisation frauduleuse, **une photographie d'identité sera apposée sur chaque carte.**

OÙ ET QUAND DEMANDER VOTRE CARTE ?

Les cartes seront disponibles selon le calendrier suivant :

- **Le 17 mai 2026**, marché du terroir : sur le stand tenu par les élus, Place de l'Hôtel Dieu
- **Dès le 18 mai 2026 :**
 - A l'accueil de la Mairie aux horaires habituels
 - Au MuséeJusqu'à fin juin : les mercredi, samedi et dimanche, de 14h30 à 18h. En juillet et août : du mercredi au dimanche de 14h30 à 18h.
- **Dès le 6 juin 2026 :** directement à la caisse de la piscine (un stand supplémentaire sera mis en place pour l'ouverture)

DOCUMENTS À FOURNIR POUR OBTENIR VOTRE CARTE

Pour les adultes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité
- Une photographie d'identité

Pour les enfants :

- Justificatif de domicile du ou des parents
- Copie du livret de famille (si l'enfant ne possède pas encore de pièce d'identité)
- Une photographie d'identité de l'enfant

Note : en cas de refus de présentation de l'un de ces documents, la carte d'accès gratuit ne pourra pas être délivrée.

CONDITIONS D'ACCÈS

Présentation obligatoire de la carte nominative valide à chaque entrée.

La gratuité s'applique uniquement aux séances d'ouverture au public. Les cours de gym aquatique sont payants.

Respect du règlement intérieur, des horaires et des règles de sécurité.

La carte pourra être retirée en cas de non-respect des règles ou d'utilisation frauduleuse.

Les agents se réservent le droit de limiter l'accès pour des raisons de capacité ou de sécurité.

Programme « J'APPRENDS À NAGER »

Cours de natation gratuits



La ville renouvelle son adhésion au programme « J'apprends à Nager ». Dans ce cadre, votre enfant bénéficie de 10 cours de natation gratuits de 45 min, encadrés par 2 maîtres-nageurs sauveteurs qualifiés. Chaque session est limitée à 12 enfants.

SEULE CONDITION : VOTRE ENFANT DOIT ÊTRE NÉ ENTRE 2014 ET 2019.



Pendant les séances, les parents ne sont pas admis au bord des bassins. Les élèves déjà titulaires du « savoir nager » ainsi que ceux sachant déjà nager ne seront pas admis. Les élèves ayant été absents plus de 3 séances les années précédentes ne seront pas admis afin de ne pas pénaliser les autres.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
PÉRIODE SCOLAIRE	Du 08/06 au 19/06	Session 1	17h	17h	17h	17h	
		Session 2	17h45	17h45	17h45	17h45	17h45
	Du 22/06 au 03/07	Session 3	17h	17h	17h	17h	17h
		Session 4	17h45	17h45	17h45	17h45	17h45
VACANCES SCOLAIRE	Du 06/07 au 17/07	Session 5	11h15	11h15	9h	11h15	9h
	Du 20/07 au 31/07	Session 6	11h15	11h15	9h	11h15	9h
	Du 03/08 au 14/08	Session 7	11h15	11h15	9h	11h15	9h
	Du 17/08 au 28/08	Session 8	11h15	11h15	9h	11h15	9h

Note : Chaque horaire correspond à un cours de 45 minutes.

Exemple : Session 1 (Du 8 au 19 juin) : venir lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 17h45, et le mercredi de 10h à 10h45.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire, envoyez un e-mail à piscine@mer41.fr à partir du **lundi 11 mai 2026**.

Attention : les places sont limitées.

Rendez-vous le 6 juin pour l'ouverture !